



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12-INT-076

Déposé le : 27.11.12

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Rapport CREA : L'homo fiscalis est-il la mesure de toutes choses ?

Texte déposé

Les départements des finances et relations extérieures (DFIRE) et de l'économie et du sport (DECS) ont récemment mandaté l'institut CREA d'économie appliquée pour mesurer les impacts financiers directs, indirects et induits générés par les sociétés au bénéfice d'une exonération fiscale temporaire. Les conclusions de cette étude ont été publiées le 22 novembre 2012.

L'étude arrive à la conclusion que la politique d'exonérations fiscales mise en œuvre par le Conseil d'Etat au profit d'entreprises installées dans le canton de Vaud génère des plus-values directes et indirectes de 4,6 milliards de francs par an. Selon l'étude, le déménagement de ces sociétés entraînerait des pertes immédiates de 1,4 milliard, et une centaine de millions de moins en impôts sur le revenu des personnes physiques. L'étude estime qu'en 2009, 124 enseignes auraient permis de créer près de 9000 emplois. Enfin, selon une autre étude récente de PWC, le taux et le champ d'application de l'impôt sur les sociétés serait le critère déterminant pour les multinationales étrangères désirant s'installer en Suisse.

A la lecture des conclusions de l'étude, le groupe des Verts reste dubitatif face à l'enthousiasme affiché par le Conseil d'Etat. Bien qu'il existe de nombreux exemples d'implantations d'entreprises qui ont permis de générer des externalités positives (création d'emplois, revenus fiscaux), les impacts globaux, et notamment les externalités négatives de la politique d'exonérations menée par le Conseil d'Etat depuis plusieurs années mériteraient d'être évalués.

L'étude CREA se cantonne à une analyse financière incomplète de la situation, en occultant un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs. Une évaluation globale de la situation, prenant en compte l'impact de cette pratique sur différentes politiques publiques aurait été souhaitable.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

(infrastructures de transport, logements, accueil de jour des enfants, paysage, ...). Les conclusions de l'étude CREA auraient sans doute été plus pondérées.

Ainsi, compte tenu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Pour quelles raisons, le Conseil d'Etat a-t-il décidé de mener cette étude ?
- 2) Pourquoi avoir choisi l'institut CREA, spécialisé dans la macro-économie appliquée ?
- 3) Quelles sont les données sur lesquelles l'institut CREA a pu s'appuyer pour mener à bien son analyse ? Le Conseil d'Etat considère-t-il ces données comme suffisantes pour produire une analyse complète sur la question ? Et pourquoi ?
- 4) Quel était le cahier des charges lié à cette étude ? Pour quelles raisons l'institut CREA s'est-il cantonné à une analyse financière incomplète de la situation ? Pour quelles raisons les charges induites par cette politique n'ont-elles pas été prises en compte ?
- 5) Le rapport parle de 9000 emplois qui auraient été créés grâce à la politique d'exonération du canton. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur la nature et la qualité des emplois qui auraient été créés ? Quelle est par exemple la proportion d'emplois indigènes ?
- 6) Le CE estime-t-il que d'autres indicateurs (mitage du territoire, capacité des infrastructures de transports, situation sur le marché du logement, impacts paysagers, etc.) auraient été nécessaires ?
- 7) Le CE pourrait-il accepter de demander une autre étude externe mesurant les impacts sur l'environnement, les loyers, le territoire, etc. ?

Au nom du groupe des Verts,
Vassilis Venizelos, Raphaël Mahaim

Commentaire(s)

Conclusions

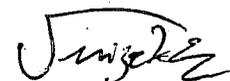
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Vassilis Venizelos, au nom du groupe des Verts

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Raphaël Mahaim

Signature(s) :